



LA CURATELLE RENFORCEE

La curatelle renforcée permet d'**assister**, ou de contrôler d'une manière continue une personne dans les actes de la vie courante avec une gestion administrative et financière renforcée.

Les domaines d'intervention :

Budget :



Vos revenus sont versés sur un compte à votre nom et sont gérés par le CCAS de PLOUAY. Nous élaborons avec vous un budget prévisionnel en tenant compte de vos ressources et de vos charges.

Logement :



Vous choisissez votre lieu de résidence en fonction des possibilités. Néanmoins, le juge et le CCAS de PLOUAY interviennent en cas de modification de résidence.

Administration :



Le CCAS de PLOUAY vous assiste dans vos démarches administratives : centre des impôts, CAF, MDA, Assurances, mutuelles, sécurité sociale, etc..

Médical :



Vous prenez seul les décisions médicales vous concernant avec l'assistance du CCAS de PLOUAY si vous le souhaitez.

Enfants :



Vous conservez votre autorité parentale. Les décisions concernant vos enfants restent de votre compétence en cohérence avec votre situation administrative et financière.
(sauf jugement contraire)

Ces points représentent quelques exemples sur la curatelle renforcée.